

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 735

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation juridique de la femme suédoise

(Suite et fin.)

Est-il impossible à l'époux (qui est, dans la plupart des cas celui qui gagne ou, tout au moins, celui qui gagne le plus), de fournir les sommes nécessaires à l'existence de sa femme et de ses enfants, la femme doit aller d'abord consulter, à un bureau, une sorte de juge de paix, et, si cela ne suffit pas, elle va devant le tribunal. Les juristes suédoises voudraient arriver à créer des bureaux officiels de conseils matrimoniaux, où travailleraient des conseillers et des conseillères qui connaissent la vie pratique. L'existence de ces bureaux devrait être largement connue, et on devrait y avoir recours dans tous les conflits conjugaux. Il y a à Stockholm, actuellement, un bureau de conseils matrimoniaux, mais il est peu connu et la consultation n'est pas obligatoire.

En Suisse, c'est la communauté des biens, dans le mariage, qui est légale et coutumière et non pas la séparation des biens, comme le souhaiteraient les associations féminines. C'est seulement sur la base d'un contrat que la séparation des biens peut être spécifiée. En Suède, les époux sont exactement sur le même pied ; en cas de séparation ou de décès, chacun a droit à la moitié des biens. La femme a la libre disposition du son gain et de sa fortune.

En ce qui concerne les rapports entre parents et enfants, la puissance paternelle est exercée également par les deux parents, comme c'est le cas chez nous. Il y a cependant une différence, chez nous, en cas de divergence d'opinion, c'est la volonté du père qui prévaut. En Suède, on distingue deux domaines où peut s'exercer la puissance paternelle : celui des intérêts personnels de l'enfant, éducation, instruction, emploi des loisirs, choix de la profession, et le domaine financier, l'entretien matériel. Pour toutes les premières questions, les époux sont égaux et la volonté du père ne prévaut pas, tandis qu'il a à fournir ce qui est nécessaire à l'entretien matériel. Les organisations féminines suédoises désirent obtenir une modification sur ce point et actuellement, un projet de loi a été déposé devant le Parlement. D'après celui-ci, lorsque c'est nécessaire, la mère pourra avoir les mêmes droits que le père dans le domaine matériel et financier. Ce projet apporterait une sensible amélioration et, d'après nos informations, il a beaucoup de chances d'être adopté.

Nous nous sommes informée aussi de la situation de l'enfant illégitime. En Suisse, comme on le sait, on juge qu'une mère, qui a eu des rapports avec plusieurs hommes, n'a, à la naissance de son enfant, aucun droit à une indemnité d'entretien pour lui. Aussi-tôt que d'autres hommes entrent en ligne de compte, le père présumé est libéré de toute charge. En Suède, celui qui est présumé père est soumis à un examen du sang et, si cette preuve n'est pas complètement négative, il est considéré comme le père et obligé de pourvoir à l'entretien de l'enfant. Dans d'autres Etats, par exemple au Danemark, lors-

que plusieurs hommes peuvent être présumés père, ils supportent les frais de l'entretien de l'enfant, et il est intéressant de noter que chacun verse la somme complète, la mère ne touche naturellement qu'une des parts, tandis que les autres reviennent à un office de bienfaisance dont les buts sont analogues.

Nous avons enfin posé cette ultime question : le fait que les Suédoises jouissent depuis 25 ans de leurs droits politiques complets, est-il la cause de cette situation légale extraordinairement favorable? On nous a affirmé que c'est bien le cas. Voilà pour nous l'indication nette que, lorsque nous serons devenues des citoyennes complètes et responsables, nous parviendrons à éliminer du code, les injustices qui y subsistent à l'égard du sexe féminin.

E. V. A.

Anniversaire à la Section suffragiste de Neuchâtel

A la fin de juillet, la doyenne de l'Union pour le Suffrage de Neuchâtel, Mlle Elisabeth JEANRENAUD, fêtera son 80ème anniversaire. Entrée en 1908 dans la société qui venait de se fonder, elle a été pendant 39 ans un membre zélé, toujours à l'œuvre, dévouée autant que modeste. Elle fut de longues années secrétaire de la section et c'est avec regret que le Comité vient d'accepter sa démission.

D'une belle culture littéraire et très sociale, Mademoiselle J. dirigea avec succès aux côtés de sa mère, un pensionnat de jeunes filles où plus de deux cents élèves se succéderont, profitèrent de son enseignement et lui en gardent encore maintenant une reconnaissance touchante.

Durant sa longue carrière, Mlle J. a pénétré les domaines les plus divers et s'est vouée à toutes les nobles causes : que ce soit envers les faibles et les déshérités, pour la Croix-rouge, pour la protection des animaux, elle a toujours été prête à servir.

Nous désirons de tout cœur bénéficier encore longtemps de son esprit si lucide et de son inaltérable bonté et nous lui adressons nos vœux chaleureux de santé et de vie heureuse.

A. B.

Alcoolisme féminin à Genève

Résultat d'une enquête approfondie, cette étude ouvre des horizons plutôt sombres sur la question : Alcoolisme mondain, alcoolisme dans les couches populaires, se doute-t-on en général des drames qu'il exerce ici ? Le long et sérieux travail, dont nous ne pourrons donner qu'un bref aperçu, montre clairement de quelle manière ce fléau agit. L'enquêteuse s'est munie de renseignements pris à de nombreuses sources ; elle a entre autres, envoyé un questionnaire à des médecins psychiatres, gynécologues, et elle a été en personne dans une série de bars et de dancing's de la ville pour se rendre compte de visu de la quantité d'alcool qu'y absorbe la jeunesse féminine. Ses observations à cet égard, lui ont montré que là ne réside pas le plus grand danger, vu les prix très élevés des boissons alcooliques. Mais il y a les

bars privés, les réunions mondaines, les teatooms mêmes et l'heure de l'apéritif : la mode s'en est implantée.

Si la jeune fille aisée cherche là un exaltant, celle d'un milieu modeste — et les femmes de tout âge — y cherchent l'oubli. Pour celles-ci, il y a les cafés.

Oubli des scènes familiales, très grande dépense physique dans certaines professions, compétition certainement parmi les mobiles qui poussent à l'abus de l'alcool. Et qu'en résulte-t-il ? Des atteintes de l'esophage, du foie, un affaiblissement de tous les organes prédisposés, la tuberculose ; et ce qui est très grave, les effets de l'alcool sur le foetus.

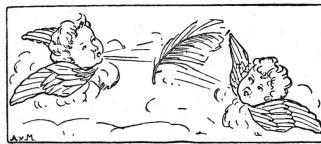
L'intoxication féminine, considérée dans ses effets sur l'entourage familial est particulièrement néfaste pour les enfants, qui vivent dans la crainte et la honte, sont souvent accablés toute leur vie. Le 35% des enfants internés sont nés d'alcooliques.

Que faire pour enrayer le mal ? Longtemps, il n'y a eu, pour lutter que les sociétés anti-alcooliques, puis ont été créées les dispensaires. Il faudrait appuyer ceux-ci financièrement. Autres suggestions : que le gain du mari soit suffisant, qu'on hausse le prix des boissons alcooliques, que l'enseignement dans les écoles soit à ce propos, plus scientifique que moral, qu'il y ait plus de films tels que « Poison », qui montre les dangers du whisky. En Suède, cette méthode est appliquée sur un grand pied, ainsi que l'usage de la radio, et en Amérique, on a des bars attrayants sans boissons alcooliques.

Aujourd'hui où la femme occupe une place de plus en plus importante dans la vie économique du pays, lutter contre l'alcoolisme féminin apparaît comme une tâche urgente.

M. L. P.

¹ Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes Sociales par Mlle S. Kupfer.



DE-CI, DE-LA

Même au Mexique. — La Chambre des députés du Mexique a voté à la quasi unanimité une modification à la Constitution qui permet aux femmes de voter dans les élections communales. S. F.

Un conseil municipal composé uniquement de femmes.

Le Puy (A.E.P.) — Un Conseil municipal vient d'être élu en Haute-Loire, qui sera entièrement composé de femmes. Cette élection vient d'avoir lieu à la suite de la démission collective de la délégation municipale de la commune de Mazeyrat Crispinac, canton de Langeac (Haute-Loire).

Le nouveau Conseil est donc composé de douze femmes, lesquelles se réuniront dimanche pour élire leur maire...

sur des charrettes cahoiseuses, elles ont été traînées du village natal au port étranger ; l'inconnu qui les assaille si diversement excite leur curiosité ; les images familières de leur train-train habituel occupent leurs pensées et ne veulent pas s'harmoniser avec toute cette vie inconnue et étrange. Cela les fait rire et un sourire complaisant passe sur leurs visages hâlés.

Quand soudain le hurlement de la sirène à vapeur déchire l'air, elles sursautent d'effroi, déconcertées, elles lèvent les yeux hagards, haut-d'où vient le son effrayant qui coupe tout liens les rattachant à la bonne terre maternelle. Ce cri strident éveille les deux femmes de la torpeur de leur morne existence ; leurs têtes se penchent brusquement l'une vers l'autre comme pour se cacher devant des horreurs inconnues. Chacune met son bras sur les épaules de l'autre, cherchant une protection, comme elle la donne elle-même, suppliante et dispensatrice à la fois, tout près l'une de l'autre, dans une chaleur communicative. Toutes deux sont troublées, bouleversées, en proie à la terreur des choses étrangères et hostiles qui les attendent.

Longtemps elles gardent la même attitude...

Tout le reste avait disparu pour moi. Mes regards restaient fixés sur elles seules, sur ces deux femmes accroupies et plaintives, accablées par le joug de la même douleur et qui se cherchaient mutuellement dans l'amour et la souffrance.

Erica de Schulthess.
(Traduit par A. Truan, professeur.)

Publications requises

Troisième Congrès Féminin suisse — Rapport¹. Édité par le Secrétariat du Congrès, 3 Frangenasse, Zurich.

C'est un fort joli volume, illustré par Vreni Constantin qu'on nous offre en souvenir des magnifiques journées de septembre 1946. Il n'a pas été possible, vu les frais d'impression d'en éditer une édition française à côté de l'édition allemande. Il a fallu se contenter d'un compromis : de nombreux articles et citations sont en français, voire en italien, ainsi chacune s'y trouve un peu chez soi et nous sommes persuadées que beaucoup de Romandes seront heureuses d'acquérir ce recueil où elles pourront, à tout instant, des renseignements rétrospectifs précis ou une inspiration dont nous avons constamment besoin dans notre activité féminine. Comme l'écrit fort bien la présidente de l'Alliance des Sociétés féminines suisses dans son introduction : « Il ne faudrait pas que les innombrables heures de travail que le Congrès a coûté aux femmes de Zurich soient perdues. Il faudrait que les femmes suisses continuent de travailler dans un esprit de cordiale fraternité et de cordialité sincère. Il faudrait poursuivre toutes ensemble, sans distinction de convictions religieuses ou politiques, le même idéal de paix et d'amour. Les femmes doivent s'appliquer à rendre la concorde possible et permanente en

tre les peuples. Les femmes doivent combattre l'égoïsme humain, la passion et l'ignorance humaines. Elles doivent ranimer la dernière étincelle d'humanité de notre espèce et doivent répandre autour d'elles du « Savoir et de l'Amour ». (A. Jeannet-Niclolet.) B. G.

Publications requises dont le "Mouvement" rendra compte après les vacances

Elisabeth Seifert — Le patron se retire, roman

— Ed. Jeheber.

Andrea Majocchi — Veillées dans une clinique

— Ed. Jeheber.

Han Ryner — La tour des peuples — Ed. Mont-Blanc.

M. Loeffler-Delachaux — Le cercle — Ed. Mont-Blanc.

René Laforgue — Talleyrand — Ed. Mont-Blanc.

Conversations et évolutions spirituelles. — Ed. d'histoire moderne des religions.

Alfred Wild — Portes du soir, roman — Ed. des Trois Collines.

Henri Lefebvre — Marx — Ed. Trois Collines.

Paul Schmid-Amman — Le catholicisme politique — Ed. Labor et Fides.

Martin Niemöller — Cellule 34 — Ed. Labor et Fides.

Alfred Werner — L'Eglise et la bombe atomique — Ed. Labor et Fides.

Cahiers Suisses — L'école de nos périls — Ed. La Baconnière.

Marguerite Sy — Les joyeuses randonnées de la Sizaine des Sept — Ed. La Baconnière.

¹ Prix jusqu'au 21 juillet : fr. 5,50. Dès le 1er août : fr. 6,50 (port compris). Compte de chèques VIII 28747, envoi dès réception de la somme.

La grande pitié des Suisses

Les journaux ont parlé du cas pitoyable de ces deux Suisses devenues yougoslaves par leur mariage en 1943, à qui une loi yougoslave vient d'enlever leur nouvelle nationalité ; ces

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds derniers modèles
Autocuiseurs - Grills "Melior"
Marmites à vapeur

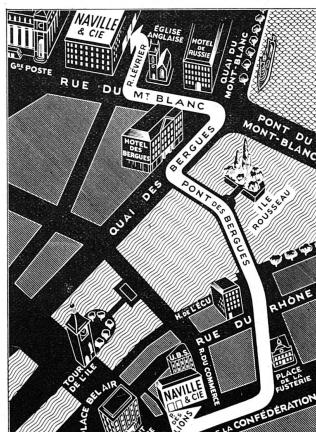
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Mesdames !
Vous serez coiffées tel qu'il vous plaira au

Robert
spécialiste
PERMANENTES - TEINTURES
BOURG-DE-FOUR 36 Téléphone 4.14.89

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE SERVIR - BOYS

Louis KUHNE
6, rue du Rhône



A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme V. L. MENZONE
Salon - Bijouterie - Bijoux
5% encombre en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Une Fortune Un Million!
RISTOURNE ET ESCOMPTE PAR LA STÉ COOPÉRATIVE À SES SOCIÉTAIRES

Mesdames !
Pour vos fleurs **Hirt**

4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE RIVE **Calicoes** Angle Rue Verdaine
La Maison des bonnes qualités

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciente de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

le choix pour toutes les bourses

Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

E. Preisig, Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève

Spécialité de chocolats suisses

Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterie) Tél. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) Tél. 2.57.92

Fraisse & Cie TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Michel-du-Crest - Tél. 4.17.25
Usine et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

MERCERIE - BONNETERIE

M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés

Tous les genres

Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTÉ JAUNES

Volailles - Conserves

Poulets rôtis - Vins et Liqueurs

R. CRISTIN ... Genève

2, ROUTE DE CHÈNE TÉLÉPHONE 4.26.79

5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



Le cadeau signé et qui plait

se trouve chez

Noverraz

Place Neuve 4 Potier

ÉPICERIE FINE

VINS LIQUEURS

KOEGER

34, Boulevard Helvétique

deux femmes n'ont pu obtenir de leur pays d'origine qu'il les considère comme Suisses ; elles sont donc apatrides, sans papiers, exposées à être rejetées d'un pays à l'autre, plus ou moins tolérées ici ou là ; elles sont considérées comme indésirables dans le pays qui les a vu naître, où elles ont leurs parents, dont elles connaissent la mentalité, les usages, les coutumes ; dont elles parlent une des langues.

Des milliers de Suisses qui ont eu le malheur d'épouser un étranger, ont perdu leur nationalité suisse et ne peuvent la retrouver ; elles ne sont que tolérées dans leur pays d'origine, tout cela parce que la législation masculine, sans base constitutionnelle, exige la perte de la nationalité suisse pour la malheureuse qui épouse un étranger, alors que le citoyen suisse, lui, n'a jamais perdu sa nationalité. Il faut, dit le législateur, que l'unité de la famille soit respectée. Comme si l'unité de la famille tenait à la couleur du passeport ! Comme si la couleur du passeport donnait des sentiments suisses à une étrangère qui épouse un Suisse et qui devient automatiquement suisse ! Car la loi qui expulse de la communauté helvétique sa ressortissante, parce qu'elle épouse un étranger, admet étrangement l'étrangère qui épouse un Suisse, lui donne tous les avantages que comporte l'indigénat

suisse, droit au travail, assistance, hospitalisation, sans s'inquiéter de la nature de ses sentiments.

On dira : une jeune fille doit y regarder à deux fois avant d'épouser un étranger. Certes ! Mais on n'adresse pas de reproche aux Suisses qui épousent des étrangères. Un Suisse sur sept épouse une étrangère. C'est pourquoi il faut, sans tarder, reviser une loi aussi inique. C'est ce que demandent en vain, depuis 1918, les associations féminines du pays.

Assemblée pour le dépannage familial

De quoi s'agit-il ? De venir en aide à toutes celles qui ne trouvent plus d'aide ménagère, pour les secourir lorsque le besoin urgent s'en fait sentir. Mais entendons-nous : le mot « dépannage » qui le 25 juin, fut discuté en fin de séance, le dit : cette aide ne sera ni permanente ni assimilable à la « bonne », la femme de chambre ou la cuisinière, en train de disparaître. Semblable institution existe ailleurs, ici à Genève, c'est une innovation.

Mais passons à l'assemblée constitutive du 25 juin, fruit des nombreux renseignements pris par la Commission d'études et présidée par Mme Cheminée en remplacement de Mme Werner, empêchée de venir ; nous aurons ainsi les explications nécessaires.

Avant tout, il faut savoir que, pour avoir droit aux services de l'Association, employeurs et employées doivent en faire partie, et pour cela payer une cotisation annuelle.

La lecture des statuts apporte tous les détails. Ceux-ci furent discutés article par article. Ex-trayons-en quelques points essentiels.

Aucun but lucratif n'est poursuivi. Un office de renseignements sera à la disposition des membres.

Il ne sera question que d'une aide temporaire pour un certain nombre d'heures ou de jours.

Deux catégories de personnes sont envisagées : les aides familiales et les assistantes familiales, ces dernières devant avoir une certaine formation professionnelle, et, naturellement être rétribuées en conséquence, ce que décidera l'Association, car tout devra passer par elle : engagements et rétribution, le montant de celle-ci étant remis par l'employeur.

La cotisation annuelle est fixée à 6 francs pour les employeurs, 2 francs pour les employés.

Ajoutons encore qu'il ne faudra pas demander à l'aide ou assistante de se charger de gros travaux et qu'elle devra être traitée comme un membre de la famille. On ne fera appel à ce « dépannage », auprès de l'Office, maintenant créé qu'en cas de besoin réel. Cependant ces jeunes femmes désireuses de sortir quelquefois le soir avec leur mari pourront demander une garde pour leurs enfants.

Bien entendu, il s'agit désormais de mettre la machine en branle et de recruter les aides voulues ; mais, comme nous le disions plus haut, il existe déjà des exemples du genre, qui ont été élément étudiés : il y en a à Zurich, il y en a en France, où souvent l'organisation part de la mairie.

La Commission d'études, avec approbation de l'assemblée, se constitue en comité, et la séance est levée.

M.-L. P.

La Femme et la Démocratie

A Berne se sont réunies le 5 juillet les déléguées du groupement « La Femme et la Démocratie », afin d'étudier le travail à venir de cette fédération. Il s'agit aujourd'hui pour notre groupement de faire valoir (de défendre ?) les buts et les devoirs de la démocratie non seulement en Suisse, mais sur le terrain mondial. Un exposé fortement documenté de Mlle Dr Somazzi de Berne a démontré à quel point les principes de l'« UNO » tendent à établir l'égalité entière entre tous les citoyens sans distinction de race, de classes et de sexe. Après cela les déléguées ont approuvé à l'unanimité la proposition du comité de créer au sein de la Femme et la Démocratie une sous-commission de politique internationale sous la présidence du Dr Somazzi, afin que les femmes suisses s'associent en pleine connaissance de cause à l'effort international pour le triomphe de la démocratie.

A. Leucht.

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE

Nouvelle Direction : E. PIOTET Tel. 2.92.27

Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères

Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.

Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

LA MERCIÈRE

VEVEY

La bonne maison spéciale de BONNETERIE - LINGERIE J. DORMOND

Chez **Mme Marleine**

MODES - VEVEY

vous trouverez le coiffant personnel

Pour tous vos MEDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessemontet. Vevey, Pl. du Temple 2, Tél. 5.30.05

LA CLÉ ET FOYER

RESTAURANT SANS ALCOOL

Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne

Menus soignés à prix modérés

Chambres à louer au jour, et au mois

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38

Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram : « White Gates »

FREY - WICKY

TISSUS - VEVEY

TROUSSEAU

Art Rustique Suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.

Bois tournés et Poteries.

Tous travaux faits à la main en Suisse.

H. CUENOUD Pl. St-François, 12^{es} (entresol) LAUSANNE

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gaines, Soutiens-gorge.

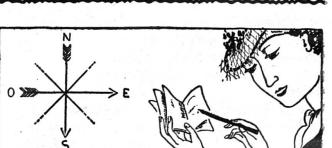
Mesures - Réparations - Transformations

Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port

Mmes BASSIN & JOËRN VEVEY

Agence Immobilière „Voluntas“ à Lugano

Mme Volonteri remercie vivement les lectrices qui par l'intermédiaire du Mouvement se sont adressées à elle pour des logements de vacances. Elle est cependant obligée de faire remarquer que, vu la pénurie actuelle d'appartements, on ne peut louer dans le Tessin pour moins d'un mois. (Prière d'ajouter timbres pour la réponse.)



Carnet de la Quinzaine

GENÈVE : Bureau International d'Education (Palais Wilson) du 14 au 19 juillet, Xme Conférence internationale de l'Instruction Publique.

MONTRÉAL : Mouvement Universel pour un Gouvernement Fédéral Mondial. 1er Congrès universel du 17 au 24 août.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous

FORMALITÉS GRATUITES



EN CAS DE DÉCÈS